

Le petit **CHAUDONNAIS**

*Quand mars entre comme un mouton,
Il sort comme un lion*

*Si tu vois des fleurs aux arbres en mars,
peu de fruits tu mangeras*

DIVERSES MANIFESTATIONS :

- Banquet des Anciens: **le 02 avril 2016** 12h00 Salle des Associations (inscriptions en Mairie avant le 25 mars)
- Loto comité des Fêtes: **le 09 avril 2016** Salle des Associations (ouverture des portes 18h30)
- Carnaval des Cloches **le 24 avril 2016** 14h30 giratoire du quai (départ 15h)
- Concours de pêche: **le 30 avril 2016** 7h30 Etang Communal (inscription sur place)
- Vide-Grenier: **le 15 mai 2016** 8h00 Place Laurent Cassegrain (règlement en Mairie et sur <http://www.chaudon.com>)

ETANG COMMUNAL PLACE LAURENT CASSEGRAIN :

Après la fermeture annuelle du 1^{er} janvier au 31 mars, la pêche reprend sur l'étang communal. Elle est réservée aux habitants de Chaudon, conditionnée par l'obtention d'une carte à l'année remise gratuitement en Mairie après inscription. Les Pêcheurs ayant la carte 2015 sont priés de passer en mairie pour valider l'année 2016. Un règlement sera remis à chaque Pêcheur. Nous vous rappelons que l'accès au plan d'eau de Lormaye est aussi conditionné par l'obtention d'une carte à l'année remise gratuitement en Mairie après inscription.



TRAVAUX :

La première tranche des travaux d'enfouissement rue des Graviers, de la rue de l'Eglise à la ruelle des Chênes sont pratiquement terminés. La deuxième tranche de la ruelle des chênes à l'entrée de Chaudon se fera à la suite. Pendant les travaux une déviation est prévue par le chemin des Moulans, la RD 929 et la rue Saint Médard. Toutefois les riverains pourront accéder à leurs propriétés, et la collecte des ordures ménagères sera effectuée.

Rue Saint Médard, les travaux sont terminés. Le stationnement est opérationnel, et un marquage au sol a été fait pour sécuriser les piétons.

COLLECTE DES ORDURES MENAGERES :



Les poubelles doivent être sorties la veille au soir (le dimanche soir pour la poubelle noire et le lundi soir des semaines paires pour la bleue. Elles doivent être rentrées dans la journée après le passage des éboueurs. Trop de poubelles restent sur les trottoirs plusieurs jours.

RAPPEL :

Par arrêté préfectoral du 29 juillet 2013, Arrêté n° 2013210-0001. Article 3-1et 3-2. Le brûlage des déchets verts ou ménagers est interdit toute l'année, lorsqu'il existe pour la commune une possibilité de dépôt en déchetterie.

DECHETTERIES :

4 Déchetteries sont à votre disposition :

<u>DECHETTERIE NOGENT LE ROI</u>	<u>DECHETTERIE PIERRES</u>	<u>DECHETTERIE DROUE sur DROUETTE</u>	<u>DECHETTERIE HARLEVILLE</u>
Lundi, Mardi, Vendredi, Samedi De 9 h à 12 h 45 et de 14 h à 17 h 45	Lundi, Jeudi, Vendredi, Samedi De 9 h à 12 h 45 et de 14 h à 17 h 45	Mercredi, Jeudi, Vendredi, Samedi De 9 h à 12 h 45 et de 14 h à 17 h 45	Lundi, Mardi, Vendredi, Samedi De 9 h à 12 h 45 et de 14 h à 17 h 45
Dimanche de 9 h à 12 h 45	Dimanche de 9 h à 12 h 45	Dimanche de 9 h à 12 h 45	
Fermée les jours fériés	Fermée les jours fériés	Fermée les jours fériés	Fermée les jours fériés

RAPPELS AU CIVISME :

Les beaux jours arrivant, et pour le bien être de tous :

Par arrêté préfectoral, l'utilisation des tondeuses à gazon et des tronçonneuses est autorisée: les jours ouvrables de 8h30 à 12h00 et de 14h30 à 19h30
les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h
les dimanches et jours fériés de 10h à 12h.



Il est rappelé que les chemins et en particulier l'ancienne ligne de chemin de fer sont interdits aux motos et quads, les contrevenants s'exposent à de lourdes amendes.

DEMARCHES ADMINISTRATIVES :

Vous trouverez sur le site de Chaudon <http://www.chaudon.com>, rubrique « La Mairie – Démarches Administratives » tous les renseignements et la liste des pièces qu'il vous faudra fournir pour l'obtention de différents documents. (Carte d'identité, passeport...)

PRÉINSCRIPTIONS ECOLE MATERNELLE :



Les parents, dont les enfants nés en 2013 sont susceptibles de faire leur rentrée en Septembre prochain, peuvent venir en Mairie dès maintenant, afin d'effectuer la préinscription de l'enfant, avant l'inscription définitive auprès de la Directrice de l'école, (se munir de votre livret de famille et du carnet de santé de l'enfant).

RECENSEMENT MILITAIRE :

Les jeunes gens nés en Janvier, Février Mars 2000 doivent se faire recenser en Mairie dès leurs 16 ans avant le 31 Mars 2016. Se munir de sa carte d'identité et du livret de famille des parents

CARNAVAL DES CLOCHES : Dimanche 24 avril 2016



Faverolles, Pinthières,
St Lucien, Senantes

Départ 15h
de la Mairie
de Coulombs
Costumes Artistiques

Nogent le Roi

Départ 14h30
Du gymnase
Rue Charles Peguy
Costumes Mythiques

4 départs, 4 cortèges, 4 thèmes...

les 4 fantastiques!

A l'Esplanade du château
Embrassement du maudit carillonneur
Interventions et animations festives
Collation chaude, froide offerte

www.nogentleroi.fr

www.4vallees.info

Chaudon,
Bréchamps
Croisilles,
St Laurent la Gâtine
Départ 15h
du Giratoire du Quai
Costumes Stylistiques

Vacheresse
Néron
Départ 15h
Esplanade
de
Lormaye
Costumes Historiques

